DÉCISIONS

D2022-24 : Établissement d'une convention d'occupation précaire valant autorisation de travaux. Lot à bâtir n°7 de la ZAC La Tour à Montarnaud.

1 DOCUMENT - Publié le 17 août 2022

D2022-24.pdf

TÉLÉCHARGER

PRÉCÉDE

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS